



Regard sur

Le rendez-vous infos des locataires



Page 7 :

**UN PARCOURS
PERSONNALISÉ
POUR RENFORCER
LE MAINTIEN
À DOMICILE**



3 sites labellisés Eco-Jardin

- La Résidence autonomie Le Hameau à Meudon
- La résidence Médéric à La Garenne-Colombes
- La cité-jardins de Suresnes

En juin 2021, Hauts-de-Seine Habitat a obtenu le label Eco-Jardin pour une durée de trois ans renouvelables. Ce label récompense notre engagement pour la préservation de l'environnement au travers de plusieurs démarches (zéro-phyto, paillage et plantes couvre-sols, compost, valorisation des déchets verts...) qui permettent des pratiques d'entretien des espaces verts respectueuses de l'environnement.



Actualité

- Sûreté locataire



À savoir

- L'Office et les données personnelles



Décryptage

- Maintien à domicile



L'écho du terrain

- Bagneux
- Chaville
- Boulogne-Billancourt
- Clichy



ZOOM

- Campagne d'accession à la propriété



Portrait

- Lisa Cence
Responsable Maintenance
Espaces Exterieurs



Moment de détente privilégié en résidence autonomie Les Nymphéas à Villeneuve-la-Garenne. Atelier de médiation par l'Animal avec l'association « Une patte - Un Regard ».

Votre Office est labellisé, certifié !



Labellisation Quali'Hlm® reconnaissant l'engagement de l'Office dans un processus de qualité de service et sa permanente amélioration.



Certification NF Habitat Haute Qualité Environnementale (HQE) attestant de l'engagement écoresponsable de l'Office en matière de construction et de rénovation.



Passation et exécution des Marchés publics

Certification ISO 9001 : 2015 pour la passation de marchés publics, confirmant l'engagement de l'Office au service de la qualité.



Certification ISO 45001 : L'Office s'est engagé dans une démarche de certification ISO 45001, avec pour objectif la reconnaissance de son exemplarité, son excellence et pour procurer des conditions de travail sûres et saines à tous ses collaborateurs

REGARD SUR - Le rendez-vous info des locataires

HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

45, rue Paul Vaillant Couturier 92300 Levallois-Perret
Tél. 01 47 57 31 77 - www.hautsde-seinehabitat.fr

Directeur de la publication : Damien VANOVERSCHELDE

Rédacteur en chef : Guillaume SEIGNE

Rédaction : Karine PELLETIER

Conception : Julien NOVOTNY

Crédits photos : Hauts-de-Seine Habitat hors mention,

A. Bommart, IP3 PRESS-C. Bertolin, 123RF

Tirage : 45 000 exemplaires - Impression : BBI Imprimerie

Journal imprimé sur du papier 100% recyclable

ISSN : 2556-3394

Nous écrire : redaction.magazine@hdshabitat.fr



Rémi MUZEAU,
Président de l'Office



Damien VANOVERSCHELDE,
Directeur général



Nous sommes fiers de reprendre le flambeau.



PROXIMA

*L'attention au cœur
de nos actions*

Votre satisfaction, est notre priorité.

Hauts-de-Seine Habitat écrit une nouvelle page de son histoire, avec vous. Pendant dix ans, Christian Dupuy a présidé avec engagement notre Office et porté les valeurs de solidarité du mouvement HLM, en plaçant le locataire au cœur de notre attention.

Le conseil d'administration mis en place le 20 juillet 2021 a permis de former la nouvelle gouvernance de l'Office. Nous sommes fiers de reprendre le flambeau, en tant que nouveau président et directeur général, et de poursuivre notre engagement envers nos locataires et leurs représentants, les élus et nos partenaires. Notre démarche s'inscrit en cohérence avec le projet du Conseil départemental, notre organisme de rattachement, qui vise notamment au renforcement des solidarités.

Votre satisfaction est notre priorité. Afin de poursuivre son amélioration, de nouvelles orientations stratégiques seront mises en œuvre par les équipes de Hauts-de-Seine Habitat. Celles-ci s'articulent autour de plusieurs axes : la gestion de la proximité, la réhabilitation de notre patrimoine, le renforcement de la concertation des locataires et des élus, et la simplification de notre organisation. Notre réactivité et la qualité de service pour les locataires, notamment dans l'entretien courant, en seront les fils conducteurs.

Ce numéro 10 de Regard sur, vous invite à découvrir l'avancée de nos réalisations, qui contribueront à améliorer votre satisfaction. Travaux de réhabilitation énergétique, nos actions en faveur de la tranquillité résidentielle et aussi l'accompagnement personnalisé des seniors pour favoriser le maintien à domicile sont présentés ainsi que la poursuite du développement de notre offre pour répondre à tous les besoins, tous les publics.

Bonne lecture !

Sûreté

Nos actions en faveur de la tranquillité résidentielle



Améliorer la sûreté des personnes et des biens pour favoriser la tranquillité résidentielle de nos locataires.

Vivre en toute tranquillité chez soi et se sentir en sûreté dans sa résidence et ses espaces extérieurs est l'un des objectifs de Hauts-de-Seine Habitat qui s'est engagé dans une démarche volontaire pour améliorer la tranquillité résidentielle. Cette démarche vise à garantir la jouissance paisible des logements par les locataires, la sûreté des personnels et prestataires et l'intégrité du patrimoine de l'Office.

Notre dispositif de sûreté comprend une organisation humaine, des moyens techniques et des partenariats avec les services de l'ordre. En 2016, pour piloter sa démarche, Hauts-de-Seine Habitat a créé un poste de chargé de mission "sûreté et prévention" avec pour missions la politique de sûreté de l'Office ainsi que l'animation et la coordination des actions mises en œuvre en lien avec les directions de proximité.

Plusieurs moyens techniques peuvent être déployés : vidéoprotection, résidentialisation des sites, renforcement des moyens de contrôle d'accès aux immeubles.

Depuis 2021, la « cellule sûreté » est chargée de l'optimisation des moyens vidéo et de la tranquillité urbaine. Son personnel veille à l'efficacité du dispositif de vidéoprotection pour détecter les dysfonctionnements éventuels.

Il procède également aux rapprochements et extractions d'images qui pourraient être réalisés avec les faits exposés dans les informations recueillies. Il satisfait par ailleurs aux réquisitions judiciaires (52 réquisitions adressées à mi-octobre en 2021).

Dans le cadre de manquements graves au règlement intérieur, l'Office peut tenter des actions en résiliations de bail. ■

Sécurité et sûreté, quelle différence ?

Sécurité : ensemble des moyens de prévention et d'intervention en cas de risque accidentel comme par exemple l'incendie.

Sûreté : ensemble des moyens de prévention et d'intervention en cas d'actes de malveillance avec intention de nuire : actes illicites, vandalisme (dégradations, graffitis et incendies volontaires).

Evolution des atteintes aux biens, aux personnes et à la tranquillité (entre septembre 2020 et septembre 2021)

-4%

Coordination de nos moyens avec les forces de l'ordre

L'entretien de relations constantes avec les forces de police et les élus municipaux en charge de la sûreté dans le département, permet de renforcer ce dispositif. L'Office participe ainsi aux conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Cette instance est présidée par le Maire ou son représentant. Elle permet de coordonner l'action collective des différents acteurs de la sécurité et sûreté (Police, Ville, bailleurs sociaux, amicales de locataires...) pour les communes de plus de 10 000 habitants ou celles comprenant une zone urbaine sensible.

De plus, dans le cadre de conventions signées entre Hauts-de-Seine Habitat, les Villes et l'Etat, les images de vidéoprotection des parties communes de nos bâtiments d'habitation peuvent être mises à la disposition des forces de police municipale et nationale. Ces partenariats ont pour objectif d'élever le niveau de sûreté des locataires mais également de renforcer la sûreté des agents de la police en intervention. Chaque année, une autorisation permanente d'accès au patrimoine est signée au bénéfice des forces de l'ordre à notre patrimoine.

La transmission des images est limitée aux circonstances ou événements détaillés dans la convention et encadrée par la réglementation tels les troubles répétés à la tranquillité, les dégradations, ou des événements faisant redouter l'imminence d'une atteinte grave aux biens ou aux personnes. ■

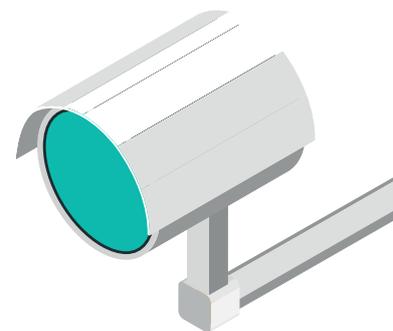
Les actions déjà réalisées

Élaboration d'un plan d'actions de la tranquillité résidentielle

- Réalisation d'un « Guide sûreté du gardien »
- Mise en place d'une « Charte de la vidéoprotection » et rédaction d'un guide de fonctionnement et d'exploitation de la vidéoprotection
- Modification du règlement intérieur des immeubles pour faciliter les actions de l'Office en cas d'agression d'un personnel
- Participation à tous les CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)

Les actions à venir

- Assermentation de collaborateurs de l'Office permettant ainsi de constater des infractions
- Élaboration d'une convention tripartite (Etat - Justice - Office)



**2400 caméras
déployées sur notre
patrimoine**

Zoom sur...

Le déport des images de vidéoprotection à Bois-Colombes

Le 8 juillet 2021, Hauts-de-Seine Habitat a inauguré la mise en service du déport de la vidéoprotection du patrimoine de Hauts-de-Seine Habitat à Bois-Colombes vers le Centre de Surveillance Urbaine de la police municipale de Bois-Colombes. Ce dispositif représente 128 caméras. D'autres communes ont déjà été équipées, et plusieurs autres ont fait part de leur intérêt pour ce dispositif.



Sécurité

Nos engagements pour protéger vos données personnelles



Notre objectif : vous apporter toutes les informations sur l'utilisation de vos données personnelles et vous garantir en toute transparence leur protection, leur confidentialité et leur sécurité.

En début d'année 2021, Hauts-de-Seine Habitat a procédé à l'actualisation de sa politique générale de protection des données personnelles. Celle-ci comprend les règles qui s'imposent aux bailleurs sociaux qui sont amenés à collecter les données personnelles des locataires dans le cadre de leurs missions de gestion locative. Hauts-de-Seine Habitat, en tant que responsable de traitement, se doit d'assurer toute la protection de vos données ainsi que leur confidentialité et leur sécurité.

Par données personnelles des locataires, on entend à la fois les informations que nous collectons sur votre identité, vos coordonnées et des informations d'ordre économique et financières nécessaires à la mise en place du contrat de location et à sa gestion.

En 2020, un audit a été réalisé pour examiner la conformité de l'ensemble de nos pratiques

professionnelles de traitement des données personnelles. Dans le cadre de notre « Plan de mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) », les collaborateurs de l'Office, notamment exposés aux données des locataires et des demandeurs de logement social, ont été sensibilisés et formés aux notions fondamentales de la RGPD.

Une fiche pratique pour tout comprendre

Les dispositions prises par Hauts-de-Seine Habitat sur le traitement de vos données sont détaillées dans la fiche pratique « Tout comprendre sur la protection de vos données » accessible sur l'Espace locataire et au dos des avis d'échéance. Ce mémo vous permet de comprendre le cadre de l'utilisation de ces données et de répondre aux questions que vous pourriez vous poser. ■

Votre contact

Pour toutes vos demandes relatives à ce sujet, vous pouvez contacter notre Déléguée à la protection des données personnelles : dpo@hdshabitat.fr

Vous pouvez également saisir notre Déléguée à partir de la rubrique « Données personnelles » du site hautsdeseinehabitat.fr



DÉCRYPTAGE

**UN PARCOURS
PERSONNALISÉ
POUR RENFORCER
LE MAINTIEN
À DOMICILE**

Accompagner nos locataires tout au long de leur vie est un des axes d'attention porté par l'Office pour favoriser le « bien vieillir » dans son logement.

L'HUMAIN AU CŒUR DE NOS PRIORITÉS

Vous accompagner, un parcours personnalisé pour renforcer le maintien à domicile

Selon l'Insee, la majorité des personnes âgées de 65 ans ou plus vivent à leur domicile. La perte d'autonomie et la dégradation de l'état de santé expliquent le plus souvent l'entrée en institution. Si en France un habitant sur cinq a plus de 65 ans, selon notre dernière enquête d'occupation du parc social, 30% des titulaires d'un bail de Hauts-de-Seine Habitat ont 65 ans et plus et parmi eux 15% ont plus de 75 ans.

Plus qu'un phénomène de société, le maintien à domicile des seniors est un enjeu majeur pour Hauts-de-Seine Habitat. L'accompagnement personnalisé, l'adaptation du logement et le développement d'une offre de service en partenariat avec des acteurs de l'accompagnement du vieillissement constituent une réponse efficace pour favoriser le maintien à domicile.

■ L'accompagnement personnalisé pour informer, soutenir et orienter

La création en 2020 d'une nouvelle direction tournée vers l'accompagnement personnalisé répond à notre volonté de placer le locataire au cœur de nos dispositifs.

La Direction de l'accompagnement social et solidaire (DASSOL) porte une attention particulière à nos locataires les plus fragiles (seniors, personnes en situation de handicap, familles monoparentales, jeunes...) en assurant la détection, le suivi et la prévention des situations de fragilité.

■ L'adaptation des logements dans le parc existant

Pour une grande majorité des seniors, vivre chez soi le plus longtemps possible tout en conservant un maximum d'autonomie est primordial. Déjà inscrite dans notre politique sociale depuis plusieurs années, l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap doit répondre à leurs besoins futurs afin de lutter contre leur isolement et permettre leur maintien à domicile.



Myriam Annilus,

responsable de l'accompagnement personnalisé au sein de la DASSOL, veille notamment au suivi des locataires en situation de fragilités. L'information sur les dispositifs d'aide auxquels ils peuvent faire appel est une des actions qu'elle entend déployer.

« Hauts-de-Seine Habitat souhaite développer l'information auprès des locataires qui peuvent être aidés par des organismes comme la mutuelle et les caisses de retraite complémentaire. J'informe et j'accompagne les locataires au moment où ils font leur demande d'adaptation de logement auprès de la direction de proximité. Je les oriente notamment vers les dispositifs d'aide financière qui permettent de rembourser totalement ou partiellement les démarches qui sont à leur charge. J'ai par exemple rencontré une locataire de 76 ans qui souhaitait adapter sa salle de bains. Je me suis rapprochée de sa caisse de retraite complémentaire qui va mandater un ergothérapeute. Le coût de la prestation lui reviendra à 15 euros au lieu de 250 à 300 euros, selon les tarifs habituels pour un bilan ».



Comment adresser une demande d'adaptation de logement ?

- Vous devez signaler votre situation à votre Direction de proximité
- Votre logement va-t-il pouvoir être adapté ? Envoyez un certificat médical et/ou le bilan de l'ergothérapeute sur demande de votre Direction de proximité
- Vous avez plus de 75 ans, contactez votre mutuelle ou caisse de retraite pour une prise en charge éventuelle des frais d'ergothérapeute
- Votre logement ne peut pas être adapté ? Vous serez orienté vers un autre dispositif

Nos partenaires : CNAV, CCAS et CLIC

La signature le 29 décembre 2020 de la convention de partenariat entre la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) et Hauts-de-Seine Habitat est la rencontre de deux organismes partageant une politique sociale commune visant à adapter l'habitat et le cadre de vie des retraités autonomes, dans une logique préventive.

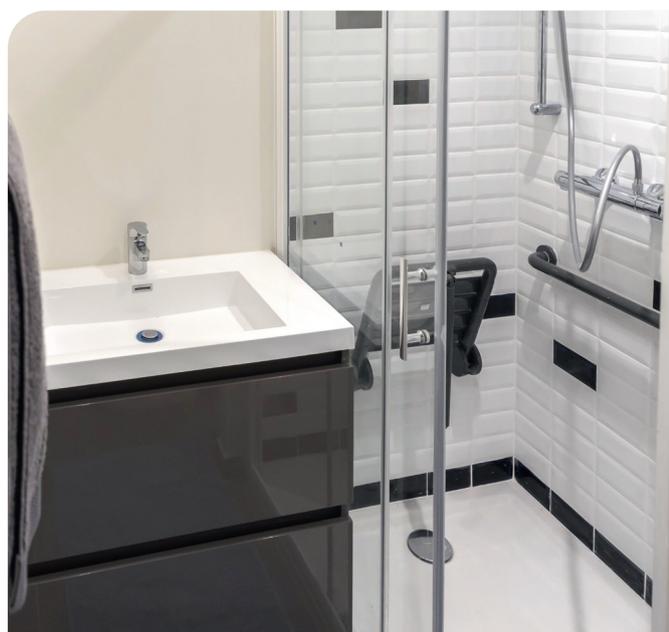
Cette convention vise l'accompagnement au « bien vieillir » et la lutte contre les fragilités sociales et la perte d'autonomie. Son programme pluriannuel, sur trois ans, comprend trois axes stratégiques : le soutien aux actions de prévention et aux actions innovantes, le soutien à l'adaptation des logements et le soutien au développement et à la rénovation des lieux de vie collectifs.

Au quotidien, les équipes de Hauts-de-Seine Habitat travaillent également en lien étroit avec les Villes notamment avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC).

Ces structures de proximité ont un rôle de conseil, d'information, d'orientation et de soutien des personnes âgées et de leurs proches. Les CCAS et CLIC permettent notamment de déclencher des prestations par exemples d'aide à domicile, d'aide-ménagère, de courses, de portage de repas à domicile, de téléalarme.

■ Un parcours résidentiel en toute sérénité

Notre priorité est le maintien à domicile mais parfois l'adaptation du logement n'est pas une solution pérenne ou bien n'est pas toujours possible techniquement ou économiquement. Hauts-de-Seine Habitat accompagne alors les locataires et les oriente soit vers une demande de mutation pour leur permettre de bénéficier d'un logement adapté au sein de notre parc locatif soit vers d'autres organismes à même de répondre à leurs besoins spécifiques. ■



Soutien de la CNAV pour l'adaptation du logement

- Pour le bailleur : soutien financier pouvant aller jusqu'à 3500 euros par logement
- Pour le locataire : prise en charge des prestations d'ingénierie comme les frais d'ergothérapeute, jusqu'à 350 euros par logement

BAGNEUX Résidence Mirabeau



Résidence Mirabeau à Bagneux

Pour ou contre la réhabilitation ? Les locataires de la résidence Mirabeau à Bagneux se sont prononcés. Et c'est oui, à la majorité.

L'étude du projet de réhabilitation de la résidence Mirabeau touche à sa fin grâce au vote des locataires consultés cet été sur les différents travaux à réaliser.

Un vaste programme de 11 millions d'euros permettra de réhabiliter les 267 logements de la résidence. Il s'agit d'une opération visant quatre objectifs principaux : l'amélioration des performances thermiques des bâtiments, la remise aux normes actuelles de sécurité, le confort des logements et des parties communes ainsi que l'amélioration du cadre de vie et de l'aspect esthétique de la résidence.

Afin de répondre aux questions des locataires, des permanences d'informations étaient ouvertes les 30 juin et 1er juillet. Les locataires pouvaient ainsi s'informer auprès des équipes de l'Office, du maître d'œuvre retenu et de l'architecte

sur le programme des travaux, le planning prévisionnel, les mesures d'accompagnement proposées durant le chantier, et voter pour ou contre la réhabilitation, sous contrôle d'un huissier de justice. Le vote par correspondance était également possible dans un délai de réponse de deux mois.

Sur les 267 logements, 154 locataires ont voté, et 146 locataires se sont prononcés favorablement à la réhabilitation de leur résidence. La majorité absolue a été atteinte et le projet va pouvoir être réalisé.

Hélène Charra-Pontillo, directrice générale adjointe en charge du Pôle cadre de vie, explique comment ce projet a pu être finalisé : « Nous avons la nécessité d'obtenir une majorité de vote pour pouvoir entériner le projet. Il faut souligner la forte implication des personnels de Hauts-de-Seine Habitat et le soutien de la Ville de Bagneux notamment lors des permanences. Grâce à la mobilisation importante des locataires, ce projet peut enfin démarrer ».

Dans le cadre de cette réhabilitation, Hauts-de-Seine Habitat s'engage

à ce que la quittance finale (loyer et charges) n'augmente pas. Le projet de réhabilitation thermique va permettre une baisse significative des charges de chauffage qui compensera totalement l'éventuelle augmentation du loyer des locataires actuels de la résidence. ■



Equipe de conception- réalisation retenue

Entreprise : GTM Bâtiment
Architecte : Ateliers 115
BET généraliste : CODIBAT
BET thermique : AT3E

Certification

Certification CERQUAL NF Habitat
avec label BBC rénovation-Effinergie



Projet pour la résidence - © CUADRA

Le projet de réhabilitation énergétique de la Résidence Anatole France à Chaville (34 logements) va pouvoir démarrer dans les prochains mois.

Un bâtiment mal isolé peut représenter jusqu'à 30% de consommation énergétique supplémentaire, des charges locatives plus élevées et un impact environnemental pour la Planète.

La résidence Anatole France à Chaville fait partie du programme de travaux de réhabilitation thermique engagé par Hauts-de-Seine Habitat pour améliorer les performances énergétiques de nos immeubles, apporter plus de confort aux locataires et limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Cette résidence a intégré notre parc locatif en 2017 à la suite de l'achat du patrimoine alto-séquanais à l'ex-Opievoy. Construite en 1966, avant l'existence de la réglementation thermique (qui date de 1973), elle présente aujourd'hui des niveaux de performances énergétiques insuffisants.

Pour limiter la déperdition de chaleur, en mars 2021, Hauts-de-Seine Habitat a lancé la phase d'étude du projet de réhabilitation énergétique de la résidence avec isolation thermique par l'extérieur (ITE). « C'est comme protéger le bâtiment avec une couverture » explique Kamal Aït Zahra, chargé d'opérations réhabilitations. Les travaux envisagés comprennent le ravalement des façades : « Nous allons réaliser une isolation thermique par l'extérieur avec un complexe laine roche recouverte d'un enduit mince et de brique en terre cuite » poursuit-il.

Les fenêtres seront également changées avec double vitrage pour assurer l'isolation thermique et phonique des logements.

L'étanchéité de la toiture-terrasse sera remplacée afin de supprimer les déperditions thermiques du bâtiment.

La réhabilitation de la résidence concernera également d'autres postes : l'aménagement des halls, l'installation de la visiophonie, le remplacement des VMC... et aussi le traitement esthétique du bâtiment avec le changement des garde-corps et l'embellissement de la façade.

Une attention particulière sera portée au choix des matériaux pour qu'ils soient à la fois esthétiques, de qualité et résistants.

Le projet définitif de la réhabilitation a recueilli l'avis favorable de l'architecte des Bâtiments de France (ABF) consulté sur ce projet situé en zone protégée, à proximité de Versailles. ■

Equipe de conception-réalisation retenue

Architecte : CUADRA

Maître d'œuvre : L'ARCHE

Bureau de Contrôle : POINT CONTROLE

Coordonnateur SPS : COPREV

Certification

Étiquette énergétique avant = E / étiquette après = C

BOULOGNE-BILLANCOURT

Squares de l'Avre et des Moulineaux



Centre de vaccination éphémère

Covid19. #Tous vaccinés #Tous protégés

Un centre de vaccination au plus proche des locataires à Boulogne-Billancourt

Les squares de l'Avre et des Moulineaux à Boulogne-Billancourt ont accueilli un centre de vaccination éphémère le 11 août 2021. Réalisé à l'initiative de la Ville de Boulogne-Billancourt à la demande de la préfecture, ce service de proximité est venu renforcer le centre de vaccination installé au gymnase Denfert-Rochereau. Une trentaine d'habitants ont pu se faire vacciner contre la covid-19 et ses variants.

Hauts-de-Seine Habitat, en tant qu'acteur local au service des habitants, a souhaité apporter son concours en facilitant l'accès des locataires à la vaccination. Notre personnel était sur place de 8h30 à 18h aux côtés de l'équipe médicale pour s'assurer du bon déroulement de cette action organisée sur notre patrimoine.

Vous souhaitez vous faire vacciner ? Le vaccin est gratuit pour tous, même sans couverture sociale AME, CMU, CSS. Pour prendre rendez-vous, un numéro vert est à votre disposition (service et appels gratuits). ■



#Tousvaccinés #Tousprotégés



Le vaccin est
gratuit pour tous

Même sans couverture sociale AME, CMU, CSS
N'ATTENDEZ PAS ! N°Vert 0800 00 9110 sante.fr



La résidence Les Teinturiers après la réhabilitation

La réhabilitation de la Résidence Les Teinturiers est un bel exemple d'opération réussie pour améliorer le cadre de vie des locataires.

La concertation menée entre les locataires, l'Amicale de locataires, la Ville de Clichy et Hauts-de-Seine Habitat a permis d'intégrer les attentes des locataires au programme des travaux avec pour ambition la réhabilitation complète des deux bâtiments et 116 logements de la résidence.

Les travaux démarrés en fin d'année 2018 se sont achevés en septembre 2021, avec pour objectif d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, la sécurité, le confort, l'esthétique de la résidence et, en outre, de traiter les espaces extérieurs. Les espaces communs ont également été reconfigurés : la loge de la gardienne a été déplacée côté rue pour permettre de meilleures conditions d'accueil des locataires. Pour une meilleure gestion, un grand local poubelle a été créé à l'entrée de la résidence.

Karima Keribii est la gardienne de la cité des Teinturiers.

« La réhabilitation a donné un coup de fraîcheur à la résidence. Les locataires sont contents. C'est plus agréable même au niveau de l'entretien. Avant, la loge était au fond de la résidence. Maintenant, elle est plus visible, plus accueillante. Dès qu'on rentre dans la résidence, c'est la première chose qu'on voit. La résidence est également plus sécurisée qu'avant ».



Autrefois traversée par les riverains, l'allée entre les deux bâtiments a été résidentialisée afin de renforcer la sécurité en limitant les déplacements et les accès aux seuls locataires. Un dispositif de vidéoprotection sécurise également le parking. Pour améliorer le cadre de vie des locataires, le cheminement le long des deux bâtiments est végétalisé.

Ce programme important de plus de 5 M€ a pu être réalisé grâce à l'important soutien financier du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine avec des subventions de plus de 2 M€. ■

Asnières-sur-Seine

Les locataires du secteur Emile Zola, Paul Doumer et Capitaine Brossard à Asnières-sur-Seine étaient conviés à un après-midi festif, le 18 septembre, sur le thème du cirque éphémère.

Cette opération organisée par la Direction de proximité de Bois-Colombes, en partenariat avec la Ville d'Asnières-sur-Seine, avait pour but de favoriser le mieux vivre ensemble en créant des liens entre voisins.



En avant-première

Devenez propriétaire à Asnières-sur-Seine

Lancement commercial de 37 appartements en accession sociale à la propriété.

Hauts-de-Seine Habitat annonce en avant-première le prochain lancement commercial d'un ensemble immobilier situé à Asnières-sur-Seine, à l'angle de l'avenue de la Redoute et de la rue Raymond Poincaré, idéalement situé à moins de 200 mètres de la ligne 13 du métro reliant la résidence à Paris Saint-Lazare en 17 mn.

Une résidence contemporaine

L'architecture élancée du bâtiment, son allure de tête de proue à la croisée de 3 voies, ses façades composées de briques de terre cuite blanc cassé et de briques émaillées, ses terrasses et toitures végétalisées contribuent à l'image d'une adresse exceptionnelle.

37 appartements à vendre

Du studio au 5 pièces, les 37 appartements sont conçus pour offrir espace, confort et lumière. ■

- Démarrage prévisionnel des travaux : 1^{er} trimestre 2022
- Livraison : 2024.

Qu'est-ce que l'accession sociale à la propriété ?

L'accession sociale à la propriété permet à des familles sous plafonds de ressources, de devenir propriétaire de leur résidence principale en bénéficiant de la garantie de rachat et de relogement du bien en cas d'accident de la vie. Leur parcours résidentiel se trouve alors sécurisé. L'équipe Accession de Hauts-de-Seine Habitat accompagne et conseille les locataires désireux de se lancer dans un projet d'acquisition.

Pour tout renseignement :
affaires_foncières@hdshabitat.fr



Du studio au 5 pièces de grande qualité
(photo non contractuelle ©TML Architectes)



Lisa Cence, responsable Maintenance Espaces Extérieurs

On parle de biodiversité mais comment se traduit-elle en milieu urbain ?

Les espaces verts de Hauts-de-Seine Habitat rassemblent 97 hectares de petits habitats qui abritent une certaine biodiversité. Ils constituent une véritable trame verte favorisant la circulation des espèces en formant un corridor biologique entre les espaces. Ces habitats rendent de nombreux services écosystémiques tels que la prévention des inondations, le maintien de la qualité des sols et de la qualité de l'air. La protection de la biodiversité dans l'aménagement et l'entretien de nos espaces verts, est un bon moyen d'atténuer l'impact du changement climatique.

Vous œuvrez pour améliorer le cadre de vie des locataires, comment les sensibilisez-vous aux enjeux du développement durable ?

L'urgence climatique m'a amenée à réfléchir à un mode d'exploitation plus durable et économe en ressource. Lors de l'entretien, je définis les techniques envisageables et adaptables à chaque type d'espace. Je m'emploie à mettre en place un plan de gestion associant la préservation de l'environnement et le maintien ou la création d'un cadre de vie satisfaisant pour les locataires. Il est important de communiquer avec les locataires, et d'éveiller leur intérêt sur la démarche de gestion raisonnable, afin de leur faire accepter le concept qu'un espace naturel n'est pas un espace négligé. Je m'adresse aux amicales de locataires, conseils syndicaux de copropriétés, locataires, qui souhaitent des réponses quant à l'entretien de leurs espaces. Expliquer la démarche, les objectifs, me permet de prévenir les éventuelles incompréhensions liées aux changements perçus dans les modes d'entretien. Cela me permet également de faire évoluer les mentalités face aux nouvelles techniques mises en place (gestion de l'eau, fauchage tardif, recyclage du broyat de branche...). Il est indispensable que je réponde à ces questions d'acceptabilité, par l'introduction d'une dimension sociale et humaine dans la façon d'aborder l'écologie, ainsi que par l'intégration d'opérations d'information et de communication. ■



L'aménagement des espaces extérieurs est aujourd'hui devenu incontournable. L'espace extérieur est un lieu où naît le lien social et où il se nourrit. Son entretien, dans le respect de la biodiversité, est aussi un enjeu majeur de développement durable. Le Service des espaces extérieurs de Hauts-de-Seine Habitat conçoit, réalise, protège, développe et promeut notre patrimoine végétal et paysager. A la tête de ce service, Lisa Cence, responsable des espaces extérieurs, et une belle carrière chez Hauts-de Seine Habitat. Portrait d'une femme passionnée par son métier.

Vous êtes à l'Office depuis 2006, quel a été votre parcours ?

Je bénéficie de trente-huit années d'expérience professionnelle et d'interventions sur sites dans les métiers de l'environnement. J'ai choisi ce métier pour concrétiser ma passion de la nature, partager cette passion avec les autres afin de rendre notre environnement plus harmonieux.

En 2017, j'ai eu le désir de me confronter à d'autres défis. Je me suis ainsi impliquée pleinement dans le poste de Responsable d'Antenne à Villeneuve-la-Garenne, où je me suis occupée durant 18 mois de la gestion de l'entretien de 1300 logements sociaux et de leur environnement.

J'ai aujourd'hui et encore plus qu'hier la conviction qu'il est de ma responsabilité de prendre en compte, au cœur de mes actions quotidiennes, le développement durable et de mettre en œuvre une démarche de protection de l'environnement.

En 2020, près de 11 000 m² de parcelles ont été rénovés. Qu'est-ce que cela représente pour vous ?

J'entends par « espaces verts » tout espace m'invitant au repos, à la détente, aux loisirs. Ils ont à mon sens vocation à préserver ou développer les ressources naturelles et nous assurer l'oxygénation nécessaire. Ils ont plusieurs fonctions, environnementales et écologiques mais aussi sociales et culturelles par la qualité des paysages, et par la disponibilité de l'offre en espaces de détente aux locataires : prendre l'air et profiter du soleil, se détendre, faire une activité physique, rechercher la tranquillité, sortir en famille ou avec des amis, observer la nature au fil des saisons. Ces petits coins de verdure permettent une meilleure cohésion sociale en assurant le bien-être de tous.



Comment éviter un incendie chez soi ?

Le saviez-vous ?

- 1 incendie se déclare toutes les 2 minutes en France
- 80% des décès sont dus à l'intoxication par les fumées
- 70% des incendies mortels sont déclenchés la nuit

Adoptez les bons gestes



- Ne fumez pas au lit
- Ne branchez pas trop d'appareils sur la même prise, évitez les multiprises
- Soyez vigilants lors de l'usage d'appareils électriques chauffants
- Ne rechargez pas vos appareils (smartphones, tablettes...) sur un support inflammable (lit, canapé, moquette...)
- Ne laissez pas les enfants jouer avec le feu ou avec des allumettes, briquets, bougies
- Ne stockez aucun produit inflammable dans les caves et parkings
- Veillez à ne pas encombrer les paliers et voies d'accès pour permettre l'intervention des secours

En cas d'incendie, appelez les pompiers :

18

sapeurs-pompiers

112

N° unique d'urgence européen

Plus d'infos sur www.hautsdeseinehabitat.fr